



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME. ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME. GIBERT (C.C. DU FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), M. MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE) ; MME COUTTENIER (C.C. SAVE AU TOUCH), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), TRONCO (C.A. SICOVAL)

Excusés ayant donné pouvoir :

M. BRIAND (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), MME. MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : 23 JUIN 2022

Secrétaire de séance : MME GIBERT

D2022-38 Publicité des actes réglementaires et des décisions sans caractère réglementaire ou individuel :

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Jusqu'au 1er juillet 2022, le code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les actes pris par les collectivités et leurs groupements (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

Or, l'ordonnance du 7 octobre 2021 modifie la rédaction de l'article L. 2131-1 du CGCT : à compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20220630-D2022-38-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Les communes de moins de 3 500 habitants ainsi que les syndicats mixtes fermés bénéficient cependant d'une dérogation.

De ce fait, la publication des actes réglementaires, et des décisions non réglementaires et non individuels des syndicats mixtes fermés connaît le même régime que celui des communes de moins de 3 500 habitants et peut dès lors se faire comme par voie d'option :

- soit par affichage
- soit par publication sur papier à condition que celle-ci soit tenue à la disposition du public de manière permanente et gratuite
- soit par publication sous forme électronique

En l'occurrence, Decoset disposant d'un site Internet, la publicité dématérialisée des actes s'inscrit pleinement dans une logique de modernisation et de simplification de l'accès à l'information du public.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **CHOISIT** de publier les actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sous forme électronique sur le site de Decoset

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,




	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	11	5	16
Votants	11	5	16
Pouvoirs	2	0	2
Total de voix	26	5	31
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	26	5	31

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20220630-D2022-38-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022